

# Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

## MESURES PRIORITAIRES

1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler.
2. Mener une consultation sur les modifications à la Loi sur les normes d'emploi afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.
3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.
4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les redondances, simplifier les exigences de demande complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.
5. Mettre sur pied un guichet unique où les Néo-Brunswickois pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin.
6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie, et réduire le temps d'attente.
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.
8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.
9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.

## VISION

Tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire.

## OBJECTIF

Réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50% d'ici 2030

## PILIERS



Sécurité du revenu



Coordination des programmes et services



Inclusion et communautés saines

## PROCESSUS D'ENGAGEMENT PUBLIC

Questionnaire

Dialogues communautaires

Dialogues sectoriels

Groupes de discussion

Échange Meilleurs Cerveaux

=

2 500 participants

25 000 commentaires

# Ensemble pour vaincre la pauvreté 10 dernières années

**Nombre de projets communautaires subventionnés**

**578**

**Nombre de personnes mobilisées**

**115 000+**

**Montants investis dans les projets par la SIES**

**7 825 562 \$**

**Valeur des contributions des communautés**

**23 405 887 \$**

- En 2009, le taux de pauvreté au NB était de 14,2%, soit 104 000 personnes.
- En 2018 (données les plus récentes disponibles), le taux de pauvreté au NB était de 7,9%, soit 58 000 personnes.
- Diminution de 44%, soit un total de 46 000 personnes de moins vivant dans la pauvreté de 2009 à 2018.
- Objectif d'EVP3 : Réduire le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté au NB à 50 000, ou 7%, d'ici 2030.

## Quelques faits saillants d'EVP jusqu'ici :

- Réforme de l'aide sociale
- Régime médicaments du NB
- Programme *De beaux sourires et une bonne vision*
- Stratégie provinciale en matière de transport et services de transport collectif
- Hausses du salaire minimum
- Programmes en matière d'éducation postsecondaire et pour les garderies
- Hausse du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises
- Crédit pour la TVH
- Fonds d'emploi pour les jeunes
- Élargissement du modèle de prestation des services intégrés
- Garderies gratuites
- Droits de scolarité postsecondaire gratuits